

Face à la COVID-19 la CGECI vous informe

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Hebdo 014 | Vendredi 17 juillet 2020

Sommaire

- 1 **Edito** : De la nécessité de poursuivre et de renforcer le dialogue public-privé post- Amadou Gon Coulibaly
- 2 **Hommage au Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly** : Le secteur privé ivoirien présente ses condoléances
- 3 **Appui aux entreprises** :
 - 3 La CGECI se dote d'un document de procédure d'accompagnement des PME sollicitant le FSPME
 - 4 PHASE DEFINITIVE DU FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES : Les banques commerciales entrent en jeu avec l'introduction d'une Garantie
 - 4 PHASE DEFINITIVE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PME : Le nombre de pièces constitutives de dossier réduit de près de moitié
- 5 **Plaidoyer** : La Commission Environnement des Affaires et Compétitivité de la CGECI lance une étude sur la Perception de l'Environnement des Affaires en Côte d'Ivoire

- 6 **Actualité de la semaine** :
 - 6 La CGECI prend part aux obsèques du Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly
 - 6 Réunion Conseil National de Sécurité
 - 7 Le dispositif d'appui du MPME : les consultants ont rencontré 5 chefs d'entreprise
- 8 **Brèves et circulaires**
- 9 **La parole est à des experts en gestion de crise** : Trois conseils d'experts pour protéger vos liquidités en période COVID-2019
- 10 **Bonnes pratiques** : Comment préparer la démarche d'évaluation des risques professionnels
- 11 **Les entreprises se mobilisent pour faire des dons**

Editorial

De la nécessité de poursuivre et de renforcer le dialogue public-privé post- Amadou Gon Coulibaly



Le Président de la CGECI Jean-Marie Ackah entouré de quelques Vice-Présidents a signé le livre des condoléances avant de quitter le domicile de la Famille de l'illustre défunt, avec la délégation qui l'accompagnait

C'est un moment particulier que nous vivons. La crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 se poursuit, et il semble de plus en plus difficile d'en prévoir la fin. Il est probable que le ralentissement économique que cette pandémie a provoqué dure plusieurs mois supplémentaires. C'est dans un tel contexte de recherche de voies et moyens pour apprendre à vivre encore avec la Covid-19 que la Côte d'Ivoire a perdu son Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, inhumé le 17 juillet 2020.

Notre douleur reste immense. Le patronat ivoirien, comme nous l'avons si bien souligné dans le communiqué produit à cet effet, perd un allié de taille qui a toujours été à ses côtés pour promouvoir le secteur privé dans son rôle d'acteur majeur du développement durable de la Côte d'Ivoire.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous nous inclinons à nouveau devant la mémoire de l'illustre disparu et joignons nos prières à celles de l'ensemble de la Nation et des amis de la Côte d'Ivoire, afin que l'âme du Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly repose en paix.

Le fait a été suffisamment invoqué au cours des journées de deuil national et d'hommages au Chef du gouvernement : le meilleur hommage à l'œuvre de développement menée inlassablement par le disparu sera sans doute de la poursuivre,

jusqu'au plein accomplissement qu'il aurait souhaité.

Le secteur privé ivoirien entend continuer à prendre toute sa part dans le succès de l'œuvre de développement et d'émergence de la Côte d'Ivoire.

Pour y arriver, les entreprises auront besoin d'un soutien constant de l'Etat, à travers des mesures matérielles plus fortes en cette période de fragilités socio-économiques diverses. Mais aussi, à travers un dialogue public-privé renforcé à qui l'on aura conféré une valeur stratégique, de sorte que les décisions arrêtées de commun accord reçoivent la meilleure application possible sur le terrain.

Nous sommes reconnaissants au Gouvernement pour les différentes mesures prises notamment au plan fiscal, pour soulager les entreprises, surtout au cours de cette période de crise sanitaire. Il apparaît aujourd'hui évident, toutefois, qu'il en faut plus, à commencer par la reconduction des mesures arrivées à expiration, le 6 juillet dernier.

Ces nouvelles mesures, qui compléteront celles tout aussi nouvelles adoptées en Conseil des Ministres pour l'éligibilité aux différents Fonds destinés aux Grandes Entreprises et PME, aideront en partie au maintien de l'appareil productif, d'ici à la fin de l'année 2020. Le temps bien entendu, que les prochaines dispositions de l'annexe fiscale 2021, si elles sont audacieuses et sans surprises désagréables pour le secteur privé, puissent soutenir une phase de reprise économique, appelée de tous nos vœux.

La relance durable passera également, nous devons bien nous en convaincre tous, par une mise en œuvre effective de la réforme fiscale arrêtée il y a cinq ans, à travers la Commission de Réforme Fiscale, à composition mixte créée par le Gouvernement. Les soixante seize (76) mesures phares (suppression de la patente, création d'un tribunal fiscal, création d'une taxe de développement local...) du précieux rapport de cette Commission, intitulé « réformer le système fiscal et douanier pour soutenir le développement de la Côte d'Ivoire », étant restées inappliquées, il y a lieu de franchir enfin le cap. Pour une fiscalité de développement à la mesure de nos ambitions d'émergence économique et d'émergence des champions nationaux.

Hommage au Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly

Le lundi 13 juillet 2020, entre tristesse et désolation, une délégation de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), conduite par son Président, M. Jean-Marie Ackah, est allée présenter ses condoléances à la famille de l'illustre disparu, à son domicile sis à Abidjan-Cocody les 2- plateaux.



La délégation de la CGECI conduite par son Président Jean-Marie Ackah s'est rendue au domicile de la Famille Gon Coulibaly pour présenter ses condoléances



Une vue de quelques membres de la délégation de la CGECI installés sous un abri-bâche



La délégation de la CGECI présentant les civilités d'usage aux membres de la Famille Gon Coulibaly



Après les civilités d'usage, la délégation de la CGECI s'est installée pour "donner les nouvelles du jour"



Echanges entre la délégation de la CGECI et les membres de la Famille Gon Coulibaly



Le Président de la CGECI Jean-Marie Ackah entouré de quelques Vice-Présidents a signé le livre des condoléances avant de quitter le domicile de la Famille de l'illustre défunt, avec la délégation qui l'accompagnait

Appui aux entreprises

La CGECI se dote d'un document de procédure d'accompagnement des PME sollicitant le FSPME

Depuis le démarrage de ses activités le 05 juin 2020, le dispositif d'appui des PME mis en place par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) s'est donné pour mission de permettre à un maximum de PME de bénéficier plus aisément du FSPME-COVID-19.

C'est dans cette même optique que la CGECI s'est dotée d'une procédure d'accompagnement des PME sollicitant le FSPME. Son rôle est de rendre le dispositif plus performant.

Cette procédure en 10 étapes retrace le parcours du dirigeant d'entreprise, depuis la prise de l'information jusqu'à la soumission de son dossier de demande de prêt, au comité de gestion du fonds.

ETAPE	ACTIONS	ACTEURS	OBJECTIFS	OUTILS	PRÉCISIONS
1	Le responsable de la PME se présente dans les locaux de la CGECI afin de bénéficier d'un accompagnement	Agent d'accueil dédié au guichet d'accompagnement COVID-19	Accueil du responsable de la PME		
2	Prise de contact : - Collecter des informations sur la PME - Transmettre les supports d'information sur le dispositif du FSPME	Agent d'accueil dédié au guichet d'accompagnement COVID-19	- Vérifier l'éligibilité de la PME aux guichets du FSPME - Informer le représentant de la PME	- Check-list sur les critères d'éligibilité aux guichets du FSPME (cf. feuilles 1, 2 et 8) - Supports d'information	- Si la PME ne remplit pas les critères d'éligibilité, la procédure s'arrête. - Si elle remplit les critères le chef d'entreprise collecte les informations et documents demandés (cf. liste des documents à fournir)
3	Entretien de découverte : - Connaître le niveau d'avancement dans la constitution du dossier - Recueillir les éventuelles difficultés soulignées par le représentant de la PME	Agent du CADE	- 1 ^{er} contrôle des documents détenus par la PME - Recueillir les documents disponibles de la PME	- Liste des documents à fournir - Questionnaire	Les étapes n°2 et 3 peuvent se faire en un seul entretien
4	Accompagner le responsable de PME dans l'obtention des documents auprès des administrations publiques	Agent du CADE	Orienter et accompagner la PME pour l'obtention des documents administratifs (attestations de régularité fiscale, attestations CNPS...)	- Liste des documents à fournir - Contacts au sein des administrations	
5	Transmettre les éléments du dossier aux consultants externes	Agent du CADE		Transmissions par mail des fichiers électroniques et documents scannés.	Le mail doit contenir : - Une liste des documents disponibles - Une brève présentation de la PME - Les documents disponibles sur la PME (principalement les états financiers)
6	Faire un premier état des lieux du dossier	Consultants externes	Prendre connaissance des dossiers	Fichiers électroniques reçus Appel téléphonique	
7	Premier entretien : - Obtenir des informations supplémentaires sur la PME - Sensibiliser les PME sur l'utilisation des templates - Orienter les responsables de PME - Transmettre les templates aux responsables des PME	Consultants externes	Concevoir des documents permettant d'augmenter les chances de succès des PME	- Fichiers électroniques reçus - Templates conçus par les consultants	Les consultants externes assisteront les représentants des PME dans la conception des documents suivants : - Courrier de demande au Comité de gestion du FSPME, - Plan de continuité d'activité - Compte d'exploitation prévisionnel - Plan de trésorerie - Plan de maintien des emplois ou de réembauche
8	Interagir avec le représentant de la PME	Consultants externes	Concevoir des documents permettant d'augmenter les chances de succès des PME	- Templates conçus par les consultants - Echanges par mails et/ou entretiens téléphoniques	
9	Valider les documents de la PME	Consultants externes	Valider des documents permettant d'augmenter les chances de succès des PME	Supports électroniques et physiques	Il s'agit du : - Courrier de demande au Comité de gestion du FSPME, - Plan de continuité d'activité - Compte d'exploitation prévisionnel - Plan de trésorerie - Plan de maintien des emplois ou de réembauche
10	- Valider la version finale du dossier de la PME - Assister la PME dans son inscription du dossier en ligne	Agent du CADE	Dossier conforme transmis au Comité de gestion du FSPME	- Documents issus de l'étape 9 - Documents administratifs (DGI, CNPS...)	

Appui aux entreprises

PHASE DEFINITIVE DU FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES : Les banques commerciales entrent en jeu avec l'introduction d'une Garantie



Photo d'illustration

Dans le N° 13 de la Veille du Patronat, nous indiquions que l'un des changements notables attendus au niveau de l'opérationnalisation de la phase normale du FSGE-COVID-19 était l'introduction d'une Garantie. Cette nouvelle donne en appelle à une implication des banques commerciales dans le processus avec comme enjeu, l'accélération de la gestion des stocks de sollicitation des demandeurs.

En effet, les banques ont aujourd'hui la capacité de donner un avis dans les meilleurs délais sur les demandes de crédit des entreprises, car elles ont déjà une meilleure connaissance de celles-

ci. Cet avis aidera le Comité de Gestion dans sa décision d'octroi ou non du fonds à l'entreprise.

Il convient de rappeler, que la Garantie, dont il s'agit, est délivrée par le Fonds sous le couvert du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle est exclusivement délivrée au profit des banques pour la couverture partielle des prêts qu'elles octroient aux entreprises éligibles, qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards CFA sur au moins deux (02) des exercices 2017, 2018 et 2019.

Le Montant du prêt octroyé par la banque à l'entreprise éligible et couvert par la garantie partielle du FSGE-COVID-19 est plafonné individuellement à 1% du montant total du FSGE-COVID-19. Soit un montant maximum de 1 milliard de FCFA par entreprise.

De manière générale, le processus de délivrance des garanties se décline comme suit :

- l'enregistrement sur la plateforme et le dépôt auprès de la banque prêteuse du dossier de demande de prêt de l'entreprise éligible à l'appui du FSGE-COVID-19;
- l'instruction et l'analyse par la banque du dossier de demande de

prêt de l'entreprise éligible au FSGE-COVID-19;

- la validation par le Comité de Gestion de la demande de garantie faite par la banque pour le compte de l'entreprise bénéficiaire du prêt ;
- la mise en place des sûretés (garantie par signature et dépôt espèce nanti au profit de la banque) et du prêt de la banque au profit de l'entreprise.

Les différentes étapes de ce processus sont précisées dans le manuel de procédures du FSGE-COVID-19 et dans la convention liant le FSGE-COVID-19 et l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI).

L'implication de la banque de l'entreprise dans le processus et la relative simplicité du processus de délivrance de la garantie contribueront, si elles sont prises en compte par l'arrêté interministériel, à donner un nouvel élan à la mise en œuvre du Fonds de soutien aux PME, dans sa phase définitive.

Appui aux entreprises

PHASE DEFINITIVE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PME : Le nombre de pièces constitutives de dossier réduit de près de moitié

Le faible niveau des résultats obtenus à l'issue de la phase transitoire du FSPME-COVID-19 a entraîné une série de critiques de la part de nombreuses entreprises, relativement au nombre élevé des pièces à fournir. Pour elles, le nombre pléthorique des pièces constituait un frein à la mise en œuvre du Fonds ; certaines pièces selon ces entreprises méritaient même d'être supprimées.

Pour remédier à cette situation, le Comité de Gestion avec les contributions de la CGECI, a préconisé une revue des pièces constitutives des dossiers de demande avec la suppression de certaines et le réaménagement d'autres.

Ainsi le nombre de pièces à fournir passe de 12 à 8 avec la suppression de (i) la description de la situation géographique de l'activité ; (ii) du Certificat de Résidence et la pièce d'Identité du Responsable de l'Entreprise ; (iii) du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'Entreprise et (iv) du plan d'évolution des effectifs mettant l'accent sur le maintien des emplois

jusqu'au 31 décembre 2020 et la réembauche des employés licenciés du fait de la situation de crise sanitaire.

En plus au lieu d'un plan de continuité d'activité de l'entreprise sollicitant le prêt (incluant un plan de trésorerie sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et un compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du financement sollicité), pour la phase normale, le seul compte d'exploitation prévisionnel sera suffisant.

Une autre différence se situe au niveau des comptes certifiés. Alors que pour la phase transitoire, il était exigé, les états financiers des exercices 2017 et 2018, certifiés par un Centre de Gestion Agréés (CGA) ou un Expert-Comptable et les états financiers provisoires de 2019 ou les chiffres d'affaires annuels 2017-2019 attestés par le service d'assiette compétent. S'agissant des microentreprises, la phase définitive prévoit uniquement la certification des états financiers 2018 et les états financiers provisoires de 2019 ou les chiffres



Photo d'illustration

d'affaires annuels attestés dans le cas des microentreprises.

La revue des pièces constitutives du dossier de demande à elle seule, ne suffira à booster le processus du fonds. Il faudra en plus, un mode opératoire facilitant l'analyse d'un plus grand nombre de dossiers. De cette manière, la phase normale du FSPME-COVID-19, obtiendra sûrement des résultats plus reluisants que la phase transitoire.

Plaidoyer

La Commission Environnement des Affaires et Compétitivité de la CGECI lance une étude sur la Perception de l'Environnement des Affaires en Côte d'Ivoire



Photo d'illustration

Depuis 2011, d'importantes réformes structurelles et sectorielles ont été entreprises en Côte d'Ivoire, en vue de rendre l'environnement des affaires plus attractif.

L'ambition des autorités ivoiriennes, pour les deux (2) prochaines années, est de maintenir la Côte d'Ivoire dans le TOP 10 des pays les plus réformateurs au monde en matière d'amélioration du climat des affaires et de hisser le pays dans le Top 50 des meilleures économies au monde.

En termes de mise en œuvre des réformes, l'on pourrait citer la mise en place du Tribunal du commerce d'Abidjan et la Cour d'Appel du Commerce d'Abidjan. Lesdites réformes ont permis à la Côte d'Ivoire d'améliorer sa performance au titre du classement Doing Business : le pays est passé du 139^{ème} rang en 2018 au 122^{ème} rang en 2019 puis au 110^{ème} rang en 2020 sur 190 pays évalués.

Tout en saluant les efforts du Gouvernement, le Secteur Privé n'est cependant pas totalement satisfait des performances réalisées. Ce qui l'a conduit à proposer des préoccupations traitées généralement dans le Cadre de Concertation Etat/Secteur Privé (CCESP) ou au sein des comités sectoriels mis en place par l'Etat.

Aussi, l'on remarque que la collecte des avis ou de la perception du secteur privé sur les réformes n'est pas organisée. D'où l'intérêt pour le Patronat Ivoirien de réaliser la présente étude portant sur la perception

des entreprises sur l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.

L'objectif principal de cette étude vise à mesurer, à travers divers indicateurs, la perception/le ressenti réel des gestionnaires et décideurs d'entreprises vis-à-vis de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire pour l'année 2019. La CGECI compte renouveler cet exercice chaque année.

Dans la perspective de réalisation de cette étude, la Commission Environnement des Affaires et Compétitivité de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a organisé, le lundi 29 juin 2020, une vidéo-conférence pour la validation du Guide d'entretien devant servir pour la phase qualitative de l'Etude « Perception de l'Environnement des Affaires sur la période 2019 en Côte d'Ivoire ».

La rencontre conduite par le Président de ladite Commission, Monsieur SORO Nagolo, a permis de réaliser le lancement officiel de l'Etude.

Ainsi, les travaux ont permis de valider seize (16) thèmes que renferme le Guide d'entretien. Au nombre desquels l'on pourrait citer la perception de l'environnement des affaires (aspect réglementaire, fiscal, judiciaire), le cadre sécuritaire, la perception des services financiers, la formation professionnelle et technique, les infrastructures, le niveau de corruption, l'accès au marché, la gestion des relations entre l'Etat et ses fournisseurs, les enseignements de l'impact de la COVID-19, etc.

L'Institut ReWA SARL, Cabinet spécialisé dans l'analyse des données sur l'environnement des affaires a été retenu pour la réalisation de l'Etude. Cet institut a déjà réalisé la collecte de données pour le World Economic Forum (WEF).

Pour la phase quantitative, la collecte de données se fera auprès de 400 entreprises, 26 Directeurs Exécutifs des Groupements et Associations membres de la CGECI à travers les villes d'Abidjan, de Bouaké, Korhogo et de San-Pédro.

Par conséquent, la CGECI voudrait inviter le Secteur Privé à réserver un bon accueil aux Experts dudit Cabinet durant les différentes étapes de l'étude.

Actualité de la semaine

La CGECI prend part aux obsèques du Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly



La délégation de la CGECI présentant les civilités d'usage aux membres de la Famille Gon Coulibaly

Suite au décès du Premier Ministre, M. Amadou Gon Coulibaly, le Chef de l'Etat S.E.M. Alassane Ouattara a décrété un deuil national de huit (8) jours. Au cours de cette période, les couches socio-professionnelles et les leaders d'opinions se sont massivement mobilisés pour rendre hommage au Premier Ministre ivoirien. C'est dans cette dynamique qu'une délégation de la CGECI composée d'une trentaine de membres s'est rendue, le 13 juillet 2020, au domicile de la famille du défunt, sis aux Deux-Plateaux, pour lui présenter ses condoléances.

Cette délégation conduite par le Président Jean-Marie Ackah a exprimé, comme il est d'usage, sa compassion à la mère du défunt et aux autres membres de la famille Gon Coulibaly. Puis, le Président de la CGECI a signé le livre des condoléances ouvert à cet effet.

M. Jean-Marie Ackah a également pris part à la cérémonie d'hommage de la nation organisée en mémoire du Premier Ministre, le 14 juillet 2020, sur l'esplanade du palais de la présidence de la République, en présence du Président de la République de Côte d'Ivoire et de nombreuses personnalités politiques, religieuses venues de l'extérieur, des leaders d'opinions et des acteurs du monde économique.

Après les hommages de l'Etat de Côte d'Ivoire au cours desquels le défunt a été décoré à titre posthume, le cortège funèbre a rallié la ville de Korhogo, terre natale de l'illustre disparu, située à 635 km au Nord d'Abidjan, pour être inhumé dans la stricte intimité familiale. La CGECI était représentée à cette étape des obsèques du Premier Ministre par les Vice-Présidents Ahmed Cissé et Daouda Coulibaly.

En prenant part à toutes les étapes de ces obsèques, la CGECI a tenu à exprimer sa reconnaissance à celui qu'elle qualifie de « travailleur infatigable et réformateur hors pair ». La disparition du Premier Ministre ivoirien est une grande perte pour le Patronat ivoirien qui perd un soutien de taille, fermement engagé dans la promotion des champions nationaux et l'appui multiforme aux entreprises.

La CGECI gardera de M. Amadou Gon Coulibaly, l'image d'un allié du monde de l'entreprise qui a su instaurer un dialogue public-privé constant et efficace, au service du développement durable de la Côte d'Ivoire.

Actualité de la semaine

Réunion Conseil National de Sécurité

Le Conseil National de Sécurité (CNS) s'est réuni le 13 juillet 2020 sous la présidence de S.E.M Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Le Conseil National de Sécurité a décidé après l'avis du Comité Scientifique :

- du maintien de l'état d'urgence jusqu'au 30 juillet 2020 ;
- du maintien de la fermeture des frontières terrestres et maritimes ;
- de mettre fin de l'isolement du grand Abidjan à partir du 15 juillet 2020 ;
- du contrôle systématique du port du masque dans les véhicules, et les lieux publics ainsi que l'application des mesures coercitives définies par décret ;

- du maintien de la fermeture des bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle ;
- du confinement obligatoire de toutes les personnes vulnérables, y compris les femmes enceintes ;
- du renforcement de la sensibilisation communautaire en vue d'un changement de comportement surtout à travers une plus grande implication des jeunes et des femmes encadrées par les communes.

Le Conseil National de Sécurité a exhorté encore une fois les populations à la responsabilité individuelle et collective sur l'obligation du port du masque et du respect de la distance physique, nécessaire pour briser la chaîne de transmission de la COVID-19.

Actualité de la semaine

FSPME COVID-19 : Les Entreprises satisfaites du dispositif d'accompagnement des PME installé par la CGECI au MPME



Joseph Amissah, Président du MPME

Opérationnel depuis le 16 juin 2020, le dispositif d'accompagnement des PME installé au Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises (MPME) poursuit ses activités de sensibilisation, d'information et d'aide à la rédaction des documents exigibles par le fonds de soutien aux PME, FSPME-COVID-19.

Après une importante phase d'information et de sensibilisation de ses membres, le MPME est passé depuis le 10 juillet 2020 à l'accompagnement proprement dit de ceux-ci.

Menée par les consultants de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), cette phase d'accompagnement revêt deux formes, à savoir :

- le conseil et l'assistance technique pour la constitution des dossiers ;
- l'analyse des dossiers déjà constitués.

À l'image d'un entonnoir, les entreprises sensibilisées sont nombreuses, alors que celles qui s'approprient l'information et s'engagent dans la constitution de leurs dossiers de demande de prêts au FSPME sont moins nombreuses.

Ainsi, du 10 au 17 juillet 2020, les entreprises qui ont pu bénéficier de l'expertise des consultants de la CGECI préoccupations les points suivants :

- la demande de prêt adressée au Président du Comité de Gestion du FSPME ;
- le plan de continuité des activités de l'entreprise ;
- le compte d'exploitation de l'entreprise ;
- le plan de trésorerie ;
- le plan d'évolution des effectifs de l'entreprise.

La procédure de mise en relation des PME avec les consultants de la CGECI nécessite la mise à disposition d'informations préalables sur l'entreprise. Il s'agit notamment de la présentation de l'entreprise et des états financiers certifiés des 3 dernières années. En s'appuyant sur ces documents, les consultants conseillent et fournissent un appui personnalisé au dirigeant de l'entreprise.

Satisfaits de la qualité de l'appui reçu, les cinq premiers bénéficiaires du dispositif d'accompagnement des PME sollicitant le FSPME-COVID-19 pourront soumettre leurs dossiers au Comité de Gestion du Fonds, plus confiants dans leur chance d'obtenir un financement.

La **CGECI** vous accompagne
face au **COVID-19**

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur la page

cgeci.com/coronavirus



CGECI

"Le Patronat Ivoirien"



La parole est à des experts en gestion de crise

Trois conseils d'experts pour protéger vos liquidités en période COVID-2019



Photo d'illustration

Lorsqu'un événement improbable tel que la COVID-19 vient perturber les opérations de votre entreprise et menacer sa santé, la meilleure façon de réduire le stress est d'avoir une vision claire de votre situation financière et d'être en mesure d'agir en temps opportun. Plus que jamais, vous avez besoin d'optimiser vos façons de faire pour chacun des processus clés de votre entreprise.

Afin d'y parvenir, nous avons choisi pour vous des conseils donnés par deux Experts en Gestion de Crise et Experts Financiers de renommée internationale. Il s'agit de M. Frédéric Castonguay, Comptable Professionnel Agréé (CPA) auditeur, Comptable en Management Accrédité (CMA), premier Directeur principal Certification et Conseil en Management chez la célèbre firme Raymond Chabot Grant Thornton, spécialisée dans les domaines de la certification, de la fiscalité, des services-conseils et du redressement d'entreprises et de l'insolvabilité. M. Frédéric Castonguay connaît bien les enjeux des entreprises et sait mettre en pratique ses compétences dans tout projet relié à celles-ci. Il a occupé des postes de Contrôleur et de Directeur Général dans différents secteurs d'activités avant de se lancer dans la pratique de la Comptabilité en cabinet.

Quant au second expert, M. Frédéric Bernier, il est spécialiste en Conseils Financiers, Associé chez Raymond Chabot Grant Thornton. Il est activement engagé dans les communautés d'affaires et a su construire des assises d'un réseau d'influence solide.

Une des premières étapes est de faire le bilan de votre situation à court terme et plus particulièrement d'optimiser la gestion de sa trésorerie, soit : la gestion de l'encaisse, la gestion des risques financiers, la gestion des sources de financement, l'optimisation du fonds de roulement et l'étalement ou le report de certaines obligations.

À cet effet, il devient prioritaire de mettre en action les trois recommandations suivantes.

1. Évaluer votre situation actuelle et votre autonomie financière

• **Analysez votre fonds de roulement actuel**

Il s'agit, bien sûr, de vos recevables, payables, votre niveau d'encaisse et les facilités de crédit. Ici, ne trichez surtout pas ! Vous ne devez pas embellir la situation.

À titre d'exemple, un mauvais client qui tarde à payer, et pour lequel nous avons peu d'espoir de recouvrement, n'aura pas plus de facilité dans le contexte actuel.

• **Réviser vos facilités de crédit, garanties et marges de manœuvre**

Assurez-vous de bien comprendre. Par exemple, disposez-vous de capitaux propres pour du financement supplémentaire ou une couverture de marge ?

• **Identifiez vos créances prioritaires et vos enjeux d'endettement**

Au besoin, prenez des ententes. Dans le contexte actuel, il est fort probable que les instances gouvernementales soient facilitantes.

2. Prévoir votre encaisse à court et à long terme

• **Dressez un historique de vos ventes et de vos dépenses**

Ainsi, vous serez assurés de bien comprendre votre cycle d'opération.

• **Revoyez vos perspectives de vente**

Faites-le de façon réaliste. Soyez prudent.

• **Quantifiez les impacts sur les dépenses**

Faites-le au mieux de vos connaissances et en fonction de vos constats de la situation actuelle.

• **Réviser vos plans d'investissement**

Il est important de réviser vos plans d'investissement en immobilisation.

• **Analysez votre structure de financement**

Analysez également la charge de remboursement.

Modulez le tout et préparez un budget de caisse afin d'exposer quelle sera la situation envisagée pour la prochaine année. Testez différents scénarios et constatez vos besoins financiers.

3. Mettre en place une stratégie de protection de vos liquidités

• **Examinez les sources possibles de financement**

En cas de prévision d'insuffisance de liquidités, examinez les sources possibles de financement. Soyez proactifs auprès des institutions financières. Maintenez une relation de confiance avec vos partenaires financiers en étant transparent : ils seront parmi vos alliés les plus importants.

• **Tenez-vous à l'affût des mesures gouvernementales annoncées**

Faites vos demandes dès que possible pour réduire les délais.

• **Répétez l'exercice fréquemment et actualisez votre scénario**

Le contexte évolue rapidement : prenez le dessus sur votre gestion de la trésorerie.

Des solutions technologiques pour une meilleure gestion

Cette crise aura possiblement soulevé des enjeux de performance quant aux outils de gestion utilisés par votre équipe. L'implantation de solutions technologiques infonuagiques (L'infonuagique est un genre de disque dur, mais que vous n'avez pas à conserver à vos bureaux) de gestion de l'encaisse et des paiements vous permettra de mieux faire face aux aléas, pour la crise actuelle et les prochaines. Vous gagnerez en crédibilité, et la confiance de vos clients, partenaires et fournisseurs en sera renforcée.

Bonnes pratiques

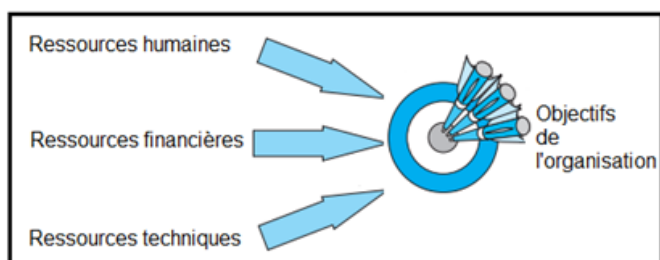
COMMENT PRÉPARER LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La phase la plus importante dans la gestion des risques est l'identification des risques qui a pour but de chercher les risques à traiter,

Pendant cette étape, les gestionnaires doivent disposer d'une bonne connaissance de l'entreprise, de son fonctionnement et de son environnement pour porter l'attention sur les causes, les objets de risque, ainsi que sur ses ressources.

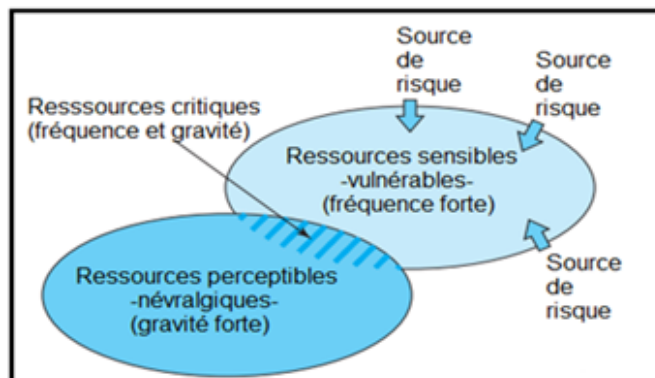
Identifier des risques, c'est répondre à 4 interrogations en s'appuyant sur des questionnaires, sur divers documents comptables, techniques et juridiques, sur la visite des sites, le retour d'expérience et l'avis d'experts. Ces interrogations sont :

1. Quels sont nos objectifs vitaux ? Les objectifs vitaux sont les activités qui justifient l'existence même de l'entreprise (Ils peuvent être un produit, un client particulier, la possession d'un certain savoir-faire, le maintien sur un marché particulier...)
2. Quelles sont les ressources (matérielles, humaines, financières, systèmes d'information ainsi que l'organisation de l'entreprise) qui nous permettent aujourd'hui d'atteindre ces Objectifs ?



3. Quelles seraient les conséquences de l'indisponibilité de chacune de ces ressources ? (Les risques à traiter, en priorité, sont ceux qui affectent les ressources névralgiques critiques (gravité élevée))
4. Quelles sont les sources de risques pouvant affecter nos ressources perceptibles ? Identifier une ressource perceptible repose surtout sur la connaissance de l'entreprise.

Les techniques d'identification de risque sont basées sur l'analyse du passé, l'évaluation de l'actuel et les techniques de créativité.



L'analyse du passé

Elle implique de prendre en compte ce qui est arrivé auparavant dans la même situation ou dans une situation comparable. Pour ce faire, il faut se baser sur des points de référence bien définis pour s'assurer que les situations sont vraiment semblables.

Les évaluations de l'actuel

Elles impliquent une analyse détaillée de la situation présente et son évaluation par rapport à des schémas, des modèles et des référentiels connus permettant de révéler les domaines d'incertitude.

Les techniques de créativité

Il existe plusieurs méthodes qui incitent les participants à se servir de leurs imaginations pour découvrir des risques qui pourraient influencer sur la réussite de leurs objectifs. Ces techniques dépendent de leurs capacités à la réflexion créative, individuellement ou en groupe, leur succès dépend souvent de la qualité de l'animateur.

Chaque outil d'identification des risques a ses forces et ses faiblesses, cependant, une bonne pratique est d'impliquer dans chaque technique des parties prenantes différentes pour obtenir des points de vue différents.

Toute organisation qui se fierait à un seul point de vue ou qui n'utiliserait qu'une seule technique d'identification aurait de fortes chances d'ignorer des risques importants et de s'exposer ainsi à des menaces qui auraient pu être évitées et d'opportunités potentielles qui pourraient être saisies.



STOP
COVID-19

La **CGECI** vous accompagne
face au **COVID-19**

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur la page

cgeci.com/coronavirus



Entreprises citoyennes

Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises, des Associations à but non lucratif et autres organisations de la Société civile se mobilisent pour apporter de l'aide au Gouvernement ivoirien, à des structures

sanitaires et à des entreprises afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan de riposte contre la maladie à Coronavirus. Nous vous proposons un quatorzième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par des entreprises et organisations membres de la CGECI.



PLASTICA, une entreprise industrielle ivoirienne dans le secteur de la plasturgie, a organisé le 2 juillet 2020 une opération de don de sang en entreprise. Au total 600 poches de sang ont été collectées au profit du Centre de Transfusion sanguine



Lutte contre le COVID-19 : IFC investit 16,4 milliards Fcfa dans NSIA Banque Côte d'Ivoire pour soutenir les crédits aux entreprises



Pour faire face à la pandémie de coronavirus, l'entreprise Orange Côte d'Ivoire appuie les autorités ivoiriennes dans la mise en œuvre, depuis le lundi 30 mars 2020, d'un « Centre d'Information Gouvernementale sur le COVID-19 »



La Fondation Orange a offert un lot important de matériel médical au CHU de Treichville, comprenant des respirateurs, des électrocardiographes, des pulvérisateurs et du gel hydro-alcoolique, pour un montant de 325 M FCFA



Vinci Energies Côte d'Ivoire et la société d'Etat ivoirienne CI-Energies ont fait don de vivres et de matériel sanitaire à 8 villages de la sous-préfecture de Bingerville, pour un montant total de 12 M FCFA (18,4 K EUR)



Le groupe Accor a mis à disposition du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique les hôtels Ibis de Marcoray et du Plateau pour renforcer les capacités d'accueil du pays face à la crise sanitaire

Entreprises citoyennes



Dans le cadre des activités du club anti-contrefaçon animé par le Service économique régional de l'ambassade France à Abidjan (SEER), un spot sur les faux-médicaments a été financé par LEEM et diffusé gratuitement dans les pays francophones par les chaînes Canal+ Afrique pour alerter la population sur les dangers inhérents à la prise de ces produits falsifiés



Le Cercle Français des Affaires en Côte d'Ivoire a fait un don de gels hydroalcooliques et de gants au commissariat du 31ème arrondissement à Biétry



Don fait par Bridge Bank Group CI au service des maladies infectieuses et tropicales (SMIT) du CHU de Treichville qui a reçu des lits et divers matériels médicaux pour un montant de plus de 35 millions FCFA



Remise de dons par le Fonds International pour le Développement de la Retraite Active (FIDRA) aux associations de retraités pour la lutte contre le covid-19



Brassivoire fait des dons à l'Hôpital Général D'Anyama pour lutter contre la pandémie du COVID-19



Aactiva Fondation Groupe a offert ce vendredi des kits sanitaires à deux groupes scolaires de la commune de Yopougon



"Le Patronat Ivoirien"

27

Groupements
et Associations

+

de

3500

Entreprises

+

de

18 000

Milliards de chiffre
d'affaires

+

de

300 000

emplois

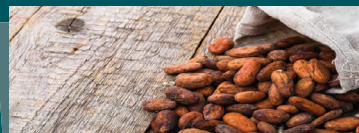
+

de

80%

de contribution
aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE



CONSEIL & FORMATION



FINANCE & SERVICES



BTP



INDUSTRIE & ENERGIE



TÉLÉCOMS & TICs



GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CGECI



ANESPLACI
Association Nationale des Etablissements
Scolaires Privés Laïcs de Côte d'Ivoire
Président
Guy Landry DIETY
Tél.: 22 52 46 73



APBEFCI
Association Professionnelle des Banques
et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
Président
Daouda COULIBALY
Tél.: 20 32 20 08 / 20 32 68 42



APCI
Association Professionnelle
des Pétroliers de Côte d'Ivoire
Président
Dialité COTY IBRAHIM
Tél.: 20 21 42 43



APEX-CI
Association pour la Promotion des Exportations
de Côte d'Ivoire
Directeur Général
Guy M'BENGUE
Tél.: 20 30 25 30



APCCI
Association des Producteurs de Ciments
de Côte d'Ivoire
Président
Xavier SAINT-MARTIN-TILLE
Tél.: 21 24 62 00



ASACI
Association des Sociétés d'Assurance
en Côte d'Ivoire
Président
Saliou BAKAYOKO
Tél.: 22 48 81 12 / 27



CCIFCI
Chambre de Commerce
et d'Industrie France Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis LEGRAS
Tél.: 21 25 82 06



CCIL-CI
Chambre de Commerce
et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire
Président
Joseph KHOURY
Tél.: 21 26 22 12



Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire
Présidente
Me Yolande FOLDAH-KOUASSI
Tél.: 20 32 11 47



FEDERMAR
Fédération Maritime de Côte d'Ivoire
Président
Vallésine DIARRASSOUBA
Tél.: 21 22 08 06



FENAPEPS-CI
Fédération Nationale du Patronat des Entreprises
Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire
Président
Edy KOULA
Tél.: 22 41 34 54



FENEPLACI
Fédération Nationale des Etablissements
du Privé Laïc de Côte d'Ivoire
Président
FOFANA BANGALI
Tél.: 22 41 49 96 - 08 05 65 65



FNISCI
Fédération Nationale des Industries
et Services de Côte d'Ivoire
Président
Joseph-Désiré BILEY
Tél.: 20 31 90 70



GEPEX
Groupement Professionnel des Exportateurs
de Café et de Cacao
Président par intérim & Directrice Exécutive
Françoise Mariane BÉDIE
Tél.: 20 32 17 70



GIBTP
Groupement Ivoirien du Bâtiment
et des Travaux Publics
Président
Philippe EPONON
Tél.: 22 43 77 91



GIPAME
Groupement interprofessionnel automobiles,
matériels et équipementiers
Président
Abdul Hussein BÉDYOUN
Tél.: 21 75 03 41



GNI
Groupement des Négociants
Internationaux
Président
Malick TOHE
Tél.: 21 35 63 26



GOTIC
Groupement des Opérateurs du Secteur
des Technologies de l'Information
et de la Communication de Côte d'Ivoire
Président
Patrick M'BENGUE
Tél.: 22 52 64 74



GPP
Groupement Professionnel
de l'Industrie du Pétrole
Président
Amadou TOURE
Tél.: 20 33 32 57 / 20 33 32 58



MPME
Mouvement des Petites
et Moyennes Entreprises
Président
Joseph AMISSAH
Tél.: 21 24 00 70



OBAMCI
Organisation des Producteurs Exportateurs
de Bananes, d'Ananas, de Mangues et d'Autres
Fruits d'Exportation de Côte d'Ivoire
Président
Jean Marie KAKOU GÉRAVIS
Tél.: 20 33 19 81



OCAB
Organisation centrale des producteurs-
exportateurs d'ananas et de bananes
Président
ELLOH VOSSO
Tél.: 20 25 16 72



UGECI
Union des Grandes Entreprises industrielles
de Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis MENUDIER
Tél.: 20 21 04 82



UNEMAF
Union Nationale des Entreprises Agricoles
et Forestières de Côte d'Ivoire
Président
Tizié YORO BI
Tél.: 22 44 44 80



UNIFBACI
Union Nationale des Industriels et Fabricants
de Boissons Alcoolisées de Côte d'Ivoire
Président
Dominique GALLI
Tél.: 21 35 55 53



UNETEL
Union Nationale des Entreprises
de Télécommunications
Président
Ahmed CISSE
Tél.: 20 21 60 43



UPESUP
Union Patronale de l'Enseignement Supérieur Privé
Président
Dr Elete AKA
Tél.: 22 42 90 65

Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) | République de Côte d'Ivoire | Abidjan Plateau «La Maison de l'Entreprise», angle du boulevard
de la République et de l'Avenue Lamblin | 01 BP 8666 Abidjan 01 | Tél.: +225 20 330 200 | Fax : +225 20 22 28 25 | cgeci@cgeci.ci - www.cgeci.com